



Financer et pérenniser les retraites autrement c'est possible !

Le 16 octobre, pour mes droits à la retraite complémentaire : j'agis !

Le 16 octobre prochain se tiendra une nouvelle réunion de négociation sur l'avenir de nos régimes ARRCO et AGIRC.

Le MEDEF entend imposer un recul sans précédent. Tout d'abord, pour les retraités actuels qui verront leurs pensions bloquées. Rappelons que celles-ci le sont déjà depuis 2013.

Ensuite, pour tous les futurs retraités qui vont voir le prix de l'acquisition du point augmenté et donc le montant de leur retraite complémentaire diminué. Il propose également de reculer l'âge effectif de départ en retraite en instaurant des abattements jusqu'à 65 ans pour tous les salariés qui partiront à l'âge légal.

Enfin pour la catégorie cadre, la mise en place d'un régime unifié (fusion ARRCO et AGIRC) qui au-delà du fait qu'il permettra de se servir des réserves des non cadres pour financer les retraites des cadres, actera la suppression de la garantie minimale de point qui bénéficie aux cadres les moins payés (environ 36%) et la remise en cause du statut cadre.

La CGT a porté des propositions pour équilibrer les régimes et les pérenniser.

Tout d'abord en alignant le taux de cotisation au-dessus du plafond de la sécurité sociale sur celui en dessous de ce même taux. Cela coûterait pour un cadre qui gagne 4000 euros, 7,72 euros par mois et rapporterait 2,4 milliards d'euros.

Puis en créant une contribution d'équilibre technique temporaire de 0,5% en 2016 et de 1% en 2017, ce qui rapporterait 5,7 milliards d'euros en 2017, le taux baisserait en même temps que l'écart des salaires entre les femmes et les hommes diminuerait. Car, réalisée même progressivement, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il en serait réduit d'ici 2040 de 46 %.

Ces deux propositions amènent les 8 milliards dont on a besoin pour équilibrer les régimes d'ici à 2020.

Oui les solutions existent et les financements aussi. Les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques sous diverses formes : exonérations, CICE, Pacte de responsabilité... et ne pourraient pas trouver les 8 milliards nécessaires pour assurer le versement des retraites complémentaires aux retraités à horizon 2020.

La CGT a engagé un combat le 17 février, à l'occasion de l'ouverture de ces négociations, il s'est poursuivi à chaque séance. Celui-ci a permis de ne pas avoir de signataire sur un texte au rabais, il nous faut maintenant gagner le dernier round.

C'est dans cet objectif que nous appelons à participer massivement au rassemblement à l'occasion de la prochaine séance de négociation le **vendredi 16 octobre**, à l'appel de l'UGICT, de l'URIF, des USR franciliennes.

Rassemblement à 12h30 devant le MEDEF – Vendredi 16 octobre 2015

55, avenue Bosquet 75007 Paris - Métro : Ecole Militaire